



PORSCHE

Porsche Assistance

Garantie de mobilité



Sommaire

1. Que faire en cas d'incident	3
2. Conditions générales	4
3. Champ d'application	8
Prestations principales	8
Prestations secondaires	9
Autres possibilités	10
Prestations complémentaires	11
4. Consommation et émissions de CO₂	13
5. Déclaration de confidentialité	15
6. Contact	23

Chers clients,

En choisissant votre Porsche, vous avez acquis un véhicule de haute qualité, synonyme d'exclusivité, de fiabilité et de sportivité. Autant de caractéristiques que vous retrouvez chez Porsche Assistance. Une garantie de mobilité dont profitent dans son intégralité non seulement le conducteur, mais aussi tous les passagers. En cas de panne, d'accident ou de vol, contactez immédiatement en toute circonstance la

plate-forme Porsche Assistance. Les chargés d'assistance répondront à votre appel d'urgence et prendront toutes les mesures nécessaires pour vous aider.

Nous vous souhaitons d'excellents voyages à bord de votre Porsche. Le service Porsche Assistance sera là si nécessaire afin d'assurer votre mobilité.



1. Que faire en cas d'incident

Appelez aussitôt Porsche Assistance. Pour que nous puissions vous assister efficacement dans les plus brefs délais, veuillez préparer les informations ci-après.

Données du véhicule

- Type, modèle et numéro d'identification du véhicule (NIV) figurant sur la carte grise
- Kilométrage et numéro d'immatriculation
- Nom de votre Centre (Service) Porsche*
- Date de livraison de votre Porsche ou de souscription de votre garantie Porsche Approved

Remarque: si vous vous trouvez sur une autoroute et ne disposez pas d'un téléphone portable, rendez-vous à la borne d'appel d'urgence la plus proche. En cas d'incident sur le réseau autoroutier français, contactez impérativement le dépanneur autoroutier agréé à partir

d'une borne d'appel. En Allemagne uniquement, demandez depuis la borne d'appel à être mis en contact directement avec Porsche Assistance.

Description de l'incident

- Nature et circonstances de l'incident
- Localisation actuelle du véhicule
- Numéro de téléphone permettant de vous joindre

Nous vous prions de ne prendre aucune disposition avant d'avoir contacté les services de Porsche Assistance, sinon aucun frais ne pourra être remboursé.

* Le Centre Porsche qui vous a livré votre véhicule ou auprès duquel vous avez souscrit votre garantie Porsche Approved

2. Conditions générales

Porsche Assistance interviendra dès que vous aurez besoin d'aide lors d'un déplacement avec votre véhicule, à tout instant, et presque partout en Europe*.

En cas de panne, d'accident, de vol ou de vandalisme, Porsche Assistance prendra en charge l'organisation et le coût** des prestations couvertes dans la limite des conditions ci-après***.

2.1 Véhicule garanti

La garantie vaut pour tout véhicule de série de la marque Porsche remplissant les conditions suivantes:

- immatriculation dans l'un des pays répertoriés au point 2.4 et
- achat du véhicule ou souscription de la garantie Porsche Approved auprès du réseau officiel Porsche dans l'un des pays indiqués ci-après: Allemagne, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France métropolitaine, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie,

Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie, Ukraine.

Concernant les voitures de location et les voitures d'auto-école, les prestations se limitent aux prestations principales (voir «Prestations principales», page 8).

2.2 Personnes bénéficiaires

La présente garantie couvre, outre le propriétaire du véhicule, tous les conducteurs autorisés et les passagers, dans la limite du nombre de places autorisées pour le véhicule garanti. Elle ne couvre en aucun cas les auto-stoppeurs.

* Détails des zones géographiques couvertes au point 2.4

** Les dépenses engagées pour des prestations non couvertes ne peuvent être remboursées.

*** Porsche se réserve le droit de modifier ou d'adapter, sans préavis, le contenu de la garantie de mobilité Porsche Assistance.



2.3 Durée de garantie

Véhicules neufs

Nous vous accordons une garantie de mobilité sur chaque Porsche pour la durée de votre garantie véhicule neuf et voiture d'occasion (2 + 2). Sur demande du client, la garantie Porsche Assistance peut être obtenue auprès d'un Centre Porsche agréé en Suisse – seule ou en relation avec une garantie Porsche Approved renouvelée.

En cas de revente du véhicule à un particulier pendant la durée de validité de la garantie Porsche Assistance, celle-ci est transférée au nouveau propriétaire du véhicule ou au particulier.

2.4 Zones géographiques couvertes

La garantie Porsche Assistance couvre les incidents survenus dans les pays ou régions ci-après:

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Baléares, Belgique, Biélorussie, Bulgarie, Bosnie-Herzégovine, Canaries, Chypre, Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France métropolitaine, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie (y compris la Sicile et la Sardaigne), Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madère, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Saint-Marin,

République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.

Les prestations de mobilité ne peuvent être fournies qu'en fonction des disponibilités locales.

2.5 En cas d'incident

Porsche Assistance intervient dans les cas suivants: panne, accident, vol ou vandalisme.

Est considéré comme panne tout dysfonctionnement, bris ou dommage des freins.

Est considéré comme accident tout événement exogène exerçant une action mécanique violente sur le véhicule.

Si vous pouvez vous rendre sans assistance dans le réseau officiel Porsche après un incident à moins de 50 kilomètres du domicile du bénéficiaire (sans solliciter Porsche Assistance) ou si votre véhicule se trouve déjà dans le réseau officiel Porsche, Porsche Assistance vous aide gratuitement à organiser des prestations. Ces dernières resteront toutefois à vos frais et ne seront donc pas prises en charge par Porsche Assistance.

Si l'incident se produit à plus de 50 kilomètres du domicile du bénéficiaire et que vous vous rendez sans assistance à un Centre Porsche autre que le vôtre et que vous ne pouvez pas reprendre la route, Porsche Assistance organise d'autres prestations (voir «Prestations secondaires», page 9) et prend en charge les frais encourus.

Cas non couverts par Porsche Assistance:

- défaillances sur une remorque;
- actions de rappel;
- opérations d'entretien régulières ou autres entretiens;
- opérations de révision;
- montages d'accessoires;

- incendies (non provoqués par des composants du véhicule);
- dommages causés par une utilisation excessive et/ou non conforme du véhicule.

Par ailleurs, la garantie ne couvre pas les incidents résultant des causes suivantes:

- cas de force majeure, menaces de guerre, grèves, saisies, contraintes par la force publique, interdictions officielles, explosions d'engins et effets nucléaires ou radioactifs;
- participation à des épreuves de sport automobile dans lesquelles l'objectif est d'aller le plus vite possible. Cette exclusion inclut également les séances d'entraînement associées. Les événements Porsche Experience ne sont pas concernés;

- défaillance de l'attelage/de la remorque, problème dû au chargement;
- conduite du véhicule par un conducteur non autorisé;
- montage d'une pièce de rechange ou d'un accessoire non homologué par Porsche, défaut d'entretien ou d'utilisation.

3. Champ d'application

Prestations principales

3.1 Dépannage sur place

Dans le cas où le véhicule garanti se trouve immobilisé à la suite d'un incident (voir «En cas d'incident», page 6) dans la zone géographique couverte, un service de dépannage mandaté par Porsche Assistance répare votre véhicule sur place et prend en charge les frais de dépannage, y compris les petites pièces disponibles dans le véhicule de dépannage. Nous intervenons également en cas de panne due à une erreur du conducteur (par exemple clé laissée à l'intérieur du véhicule). Ces prestations sont assurées si une réparation sur place est possible sans préjudice de la garantie (par exemple, aide au démarrage) et uniquement sur les voies accessibles du réseau routier public ainsi qu'au domicile du bénéficiaire. Si nécessaire, ces pres-

tations sont également assurées hors route à condition que l'accès soit possible et autorisé par la loi.

3.2 Grutage et remorquage

Dans le cas où le véhicule garanti est immobilisé à la suite d'un incident (voir «En cas d'incident», page 6) et ne peut être réparé sur le lieu de l'incident, Porsche Assistance intervient pour faire remorquer le véhicule jusqu'au partenaire du réseau officiel Porsche le plus proche ou celui que vous aurez désigné et prend en charge les frais de remorquage. Dans le cas où un grutage s'avère nécessaire avant le remorquage de votre véhicule, Porsche Assistance peut organiser ce grutage, y compris pour la remorque et le chargement (hors marchandises transportées à titre commercial).

Les coûts du grutage sont pris en charge par Porsche Assistance. En outre, la règle suivante s'applique pour la Porsche Taycan: si la batterie haute tension est à plat, nous remorquons votre véhicule jusqu'à la prochaine borne de recharge adaptée et nous prenons en charge les frais de remorquage. En cas de matériel de recharge défectueux et de batterie haute tension à plat, Porsche Assistance prend en charge, en plus du remorquage jusqu'à la prochaine borne de recharge fonctionnelle, les frais de taxi ou d'un autre moyen de transport public jusqu'à la destination, à concurrence d'un montant de 300 CHF si la recharge devait durer plus d'une heure.

Prestations secondaires

3.3 Véhicule de remplacement

En cas d'immobilisation du véhicule suite à un incident (voir «En cas d'incident», page 6) et dans le cas où le véhicule ne peut être réparé dans un délai de deux heures sur le lieu de l'incident ou chez le partenaire du réseau officiel Porsche le plus proche, Porsche Assistance prend en charge la mise à votre disposition d'un véhicule de remplacement pour une durée maximale de cinq jours ouvrés pendant les réparations (à concurrence d'un montant total maximal de 480 CHF par jour), hors frais de carburant et éventuels péages autoroutiers (exception pour la Porsche Taycan: en cas de mise à disposition d'un véhicule de remplacement à moteur thermique, Porsche Assistance prend en charge les frais supplémentaires encourus et les frais

de carburant à concurrence d'un montant de 300 CHF; remboursement des frais uniquement sur présentation des originaux des tickets de caisse). Veuillez noter que la mise à disposition d'un véhicule de remplacement est fonction des disponibilités et des conditions locales de location. Les conditions de location du loueur de véhicules concerné font foi. Lors de la location du véhicule de remplacement, la présentation d'une carte bancaire vous sera généralement demandée. Au besoin, les frais de taxi ou autres frais nécessaires pour la récupération, la livraison et la restitution du véhicule de remplacement seront pris en charge à concurrence d'un montant maximal de 300 CHF. Si un hébergement s'avère nécessaire, Porsche Assistance prendra en charge les frais d'hébergement

de tous les bénéficiaires pour une nuit dans un hôtel 4 ou 5 étoiles (petit-déjeuner compris). Si lors de voyages à l'étranger, un voyage retour au domicile du bénéficiaire n'est pas possible avec le véhicule de remplacement mis à disposition, Porsche Assistance organise, pour tous les occupants, le voyage retour au domicile par train (1^{re} classe) ou par avion (si le voyage dure plus de six heures) et prend en charge les frais encourus.

Autres possibilités

3.4 Poursuite du voyage ou retour au domicile

Dans le cas où le véhicule est immobilisé suite à un incident (voir «En cas d'incident», page 6) à plus de 50 km du domicile du bénéficiaire et ne peut être réparé dans la journée ou le lendemain, Porsche Assistance propose des solutions alternatives au véhicule de remplacement et prend en charge:

- les frais de voyage de tous les occupants du véhicule depuis le lieu de l'incident jusqu'au lieu de destination initiale ou les frais de retour au domicile du bénéficiaire;
- les frais de retour de tous les occupants du véhicule depuis le lieu de destination initiale jusqu'au lieu de l'incident une fois le véhicule réparé;

- les frais de retour de tous les occupants du véhicule depuis le lieu de destination initiale jusqu'à leur domicile respectif si le véhicule n'est pas réparé.

Le remboursement de ces frais de retour/poursuite du voyage est pris en charge comme suit:

- sur la base d'un billet de train en 1^{re} classe ou
- sur la base d'un billet d'avion en classe économique si le voyage en train excède six heures.

Il ne pourra se faire que contre remise de l'original du titre de transport. Porsche Assistance prend également en charge les frais de transport en taxi jusqu'à la gare

ou l'aéroport le plus proche à concurrence d'un montant maximal de 300 CHF.

3.5 Frais d'hébergement

Si, suite à un incident (voir «En cas d'incident», page 6) à plus de 50 km du domicile du bénéficiaire, le véhicule ne peut être réparé dans la journée, Porsche Assistance propose comme alternative de prendre en charge votre hébergement dans un hôtel 4 ou 5 étoiles pour un maximum de trois nuits pendant la durée des réparations. Porsche Assistance prend également en charge les frais de transport en taxi ou autres transports publics pour rejoindre l'hôtel, à concurrence d'un montant maximal de 300 CHF.

Prestations complémentaires



3.6 Récupération/rapatriement du véhicule réparé

Si, après un incident (voir «En cas d'incident», page 6), votre véhicule n'a pu être réparé avant que vous ne quittiez le lieu de l'incident, Porsche Assistance prend en charge les frais suivants:

- livraison du véhicule réparé au lieu de destination initiale ou au domicile du bénéficiaire ou
- voyage pour une personne sur le lieu de l'incident afin de récupérer le véhicule réparé.

Le voyage pour récupérer le véhicule réparé se fait par taxi ou si la durée du voyage est plus longue, les frais sont remboursés comme suit:

- sur la base d'un billet de train en 1^{re} classe ou
- sur la base d'un billet d'avion en classe économique si le voyage en train excède six heures.

Il ne pourra se faire que contre remise de l'original du titre de transport.

3.7 Rapatriement du véhicule non réparé

Dans le cas où, suite à un incident (voir «En cas d'incident», page 6) à plus de 50 km du domicile du bénéficiaire, la réparation du véhicule ne peut s'effectuer dans un délai de trois jours ouvrés, sur place ou chez un partenaire du réseau officiel Porsche, Porsche Assistance prend en charge les frais suivants:

- rapatriement du véhicule chez un partenaire du réseau officiel Porsche proche de votre domicile ou
- rapatriement du véhicule sur le lieu de destination initiale du bénéficiaire (lorsque la voiture pourra y être réparée et si le coût de ce rapatriement n'excède pas celui du rapatriement au domicile du bénéficiaire).

3.8 Envoi de pièces détachées à l'étranger

Si, en cas d'incident (voir «En cas d'incident», page 6), les pièces de rechange nécessaires à la réparation du véhicule ne sont pas disponibles sur place, Porsche Assistance se chargera de leur envoi dans les plus brefs délais possibles ainsi que des formalités douanières, et prendra en charge les frais d'expédition. Les frais de douane et le coût des pièces elles-mêmes restent à votre charge.



4. Consommation et émissions de CO₂

Modèles ^{1,2}	Consommation (en l/100 km)			Consommation électrique (en kWh/100 km)	Émissions de CO ₂ (en g/km)
	cycle urbain	cycle extra au urbain	cycle mixte	cycle mixte	
911	18,1-9,9	8,2-6,0	11,8-7,4	-	269-169
718	10,7-9,0	6,5-5,7	8,1-6,9	-	184-158
Panamera	13,1-9,7	7,4-6,3	9,5-7,5	-	217-171
Panamera E-Hybrid	-	-	2,9-2,5	16,2-15,9	66-56
Cayenne	16,4-11,1	9,5-7,9	11,9-9,0	-	272-205
Macan	12,6-6,7	8,0-5,7	9,7-6,1	-	224-159

¹ Valeurs déterminées suivant la méthode de mesure légale obligatoire (Directive [CE] 715/2007 dans sa version actuellement en vigueur). Ces informations ne se rapportent pas à un véhicule spécifique et ne font pas partie de l'offre. Elles permettent uniquement de comparer différents modèles. Consommation déterminée avec l'équipement de série. Les équipements optionnels peuvent modifier la consommation et les performances routières. La consommation et les émissions de CO₂ d'un véhicule ne dépendent pas uniquement du bon rendement du moteur, mais également du style de conduite et de facteurs extérieurs non techniques. Les moteurs à essence des modèles Porsche actuels sont conçus pour accepter des carburants contenant jusqu'à 10 % d'éthanol. Pour plus d'informations sur les différents véhicules, contactez le réseau officiel Porsche.

² Valeurs variables en fonction du jeu de pneus utilisé.



5. Déclaration de confidentialité relative à la garantie de mobilité Porsche Assistance

Nous, la société Dr. Ing. h.c. F. Porsche AG (ci-après «nous» ou «Porsche AG»), nous réjouissons de l'intérêt que vous portez à nos produits et services. Le respect de votre vie privée est pour nous une préoccupation majeure. Nous prenons très au sérieux la protection de vos données à caractère personnel et leur traitement confidentiel. Nous traitons vos données à caractère personnel exclusivement dans le cadre des dispositions légales applicables en matière de protection des données à caractère personnel de l'Union européenne, notamment le règlement général sur la protection des données (ci-après «RGPD»). La présente déclaration de protection des données vise à vous informer des traitements réalisés quant à vos données à caractère personnel et de vos droits en matière

de protection des données dans le cadre de la garantie de mobilité Porsche Assistance. Pour plus d'informations sur d'autres services et les offres d'autres sociétés du groupe Porsche, veuillez vous référer aux déclarations de protection des données de ces services ou de ces sociétés.

5.1 Responsable du traitement des données et délégué à la protection des données; contact

Le responsable du traitement des données au sens du droit applicable à la protection des données à caractère personnel est la société:

Porsche Schweiz AG
Blegistrasse 7
6343 Rotkreuz, Suisse
Courriel: contact@porsche.ch

Pour toute question ou suggestion concernant la protection des données, n'hésitez pas à nous contacter ou à contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante:

Porsche Schweiz AG
Blegistrasse 7
6343 Rotkreuz, Suisse
Courriel: contact@porsche.ch

5.2 Objet de la protection des données

L'objet de la protection des données est de protéger les données à caractère personnel, c'est-à-dire toutes les informations concernant une personne physique identifiée ou identifiable. Il s'agit, par exemple, d'informations telles que le nom, l'adresse postale, l'adresse électronique ou le numéro de téléphone de la personne, mais aussi d'informations qu'il a été nécessaire de rassembler durant la durée de la garantie de mobilité Porsche Assistance, par exemple les données relatives au début, à la fin et au périmètre de l'utilisation effectuée.

5.3 Finalités et bases juridiques du traitement des données

Vous trouverez ci-après un aperçu des finalités et des bases juridiques du traitement de données effectué dans le cadre de la garantie de mobilité Porsche Assistance.

5.3.1 Respect des obligations contractuelles et précontractuelles

Afin de pouvoir mettre à votre disposition nos offres de mobilité, nous conservons les données suivantes relatives à votre véhicule et à votre contrat de garantie de mobilité: données concernant votre véhicule, par exemple le numéro d'identification du véhicule, le type de véhicule, le pays de livraison et le concessionnaire, ainsi que des informations relatives à votre contrat, son périmètre, sa période de couverture et sa durée.

Lorsque vous signalez un sinistre à Porsche Assistance, nous accédons aux données mentionnées ci-dessus afin de traiter le dossier et mettre en œuvre notre service de mobilité. À cette fin, les données suivantes liées à votre requête seront par ailleurs demandées, traitées et sauvegardées par Porsche Assistance:

- Nom et adresse de la personne faisant la requête
- Lieu du sinistre

- Raison du signalement du problème (notamment la cause du problème, l'état du véhicule)
- Kilométrage de votre véhicule
- Nombre de passagers
- Votre Centre Porsche
- Si votre véhicule doit être remorqué, mais pas vers votre Centre Porsche, le Centre Porsche à rejoindre

Si vous souhaitez d'autres prestations (par exemple un véhicule de remplacement), les renseignements nécessaires associés vous seront demandés et seront également traités. Il peut s'agir par exemple, en fonction de la prestation souhaitée, de votre destination, de la possession de certains documents nécessaires à la location d'un véhicule de remplacement, des équipements requis sur le véhicule de remplacement (par exemple boîte automatique, système de navigation, attelage, taille du véhicule, etc.) ou, si nécessaire pour le traitement de votre dossier, d'informations complémentaires sur la suite prévue de votre voyage.

Pour plus de détails sur les finalités du traitement des données, veuillez consulter les documents contractuels afférents. Le traitement des données s'effectue sur la base de l'article 6, alinéa 1, point b) du RGPD. Vous devez nous fournir un certain nombre de données à caractère personnel qui sont nécessaires à la préparation et la mise en œuvre de la garantie de mobilité Porsche Assistance. Sans ces données, nous ne sommes pas en mesure de traiter votre demande ou d'exécuter le contrat qui nous lie.

Nous effaçons ces données dès que la finalité du traitement disparaît, à condition qu'il n'existe aucune autre obligation légale de conservation. Dans ce dernier cas, nous effaçons vos données à l'expiration de cette obligation légale.

5.3.2 Respect des obligations légales

Nous traitons également vos données à caractère personnel afin de respecter les obligations légales auxquelles nous sommes soumis. Ces obligations peuvent dé-

couler, par exemple, du droit commercial, du droit fiscal, du droit financier ou du droit pénal. Les finalités du traitement résultent de l'obligation légale correspondante; le traitement vise généralement à répondre à des obligations de contrôle et d'information imposées par les autorités publiques.

Le traitement des données s'effectue sur la base de l'article 6, alinéa 1, point c) du RGPD. Si nous collectons les données en raison d'une obligation légale ou dans le cadre d'une mission d'intérêt public, vous devez fournir les données à caractère personnel qui sont nécessaires au respect de l'obligation légale. À défaut, nous ne serions pas en mesure de traiter votre demande ou de remplir ces obligations. Nous effaçons ces données dès que la finalité du traitement disparaît, à condition qu'il n'existe aucune autre obligation légale de conservation. Dans ce dernier cas, nous effaçons vos données à l'expiration de cette obligation légale.

5.3.3 Protection des intérêts légitimes

Nous traitons également vos données à caractère personnel afin de protéger nos intérêts légitimes ou ceux de tiers. Les intérêts que nous poursuivons et qui constituent en même temps les finalités du traitement sont les suivants:

- Entretien de liquidation d'un dossier
- Enquête de satisfaction de la clientèle
- Collecte d'indicateurs pour la gestion de projet

Le traitement des données s'effectue sur la base de l'article 6, alinéa 1, point f) du RGPD.

Au cas où vous devriez fournir des données à ces fins, nous vous en informerions expressément. Sans ces données, nous ne serions pas en mesure de traiter votre demande ou de répondre à vos préoccupations. Nous effaçons ces données dès que la finalité du traitement disparaît, à condition qu'il n'existe aucune autre obligation légale

de conservation. Dans ce dernier cas, nous effaçons vos données à l'expiration de cette obligation légale.

5.3.4 Consentement

Si vous avez donné votre consentement pour des finalités spécifiques, les finalités découlent du contenu spécifique de ce consentement et des informations qui vous ont été fournies à l'occasion de son recueil.

Le traitement des données s'effectue sur la base de l'article 6, alinéa 1, point a) du RGPD. Au cas où vous devriez fournir des données à ces fins, nous vous en informons expressément. Sans ces données, nous ne serions pas en mesure de répondre au souhait associé à votre consentement. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement, sans que cela compromette la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

Nous effaçons ces données dès que la finalité du traitement disparaît ou que vous

retirez votre consentement, à condition qu'il n'existe aucune autre obligation légale de conservation. Dans ce dernier cas, nous effaçons vos données à l'expiration de cette obligation légale.

5.4 Destinataires des données à caractère personnel

Destinataires internes: au sein de Porsche AG, seules ont accès à ces données les personnes qui en ont besoin pour les finalités énoncées au point 5.3.

Destinataires externes: nous ne communiquons vos données à caractère personnel à des destinataires externes à Porsche AG que si cela est nécessaire au traitement de votre demande ou en présence d'une autorisation légale ou de votre consentement.

Afin de pouvoir vous assister sur place en cas d'incident, nous partageons également ces informations avec notre prestataire AXA Assistance GmbH.

Les destinataires externes peuvent être:

a) Sous-traitants

Les sociétés du groupe Porsche AG et les prestataires de services référencés par leurs soins ou des prestataires de services externes auxquels nous faisons appel pour la fourniture de services liés à l'offre de Porsche AG, notamment dans le domaine des infrastructures techniques et de la maintenance, ou la fourniture de contenus liés au contrat. Ces sous-traitants sont soigneusement sélectionnés et régulièrement contrôlés par nos soins afin de garantir la sécurité et la confidentialité de vos données à caractère personnel. Les prestataires de services ne peuvent utiliser ces données que pour les finalités que nous leur avons spécifiées.

b) Pouvoirs publics

Les administrations et les institutions publiques, comme les parquets, les tribunaux ou les autorités financières, auxquelles nous sommes légalement contraints de transférer des données personnelles. Le trans-

fert des données repose alors sur l'article 6, alinéa 1, point c) du RGPD.

c) Organismes privés

Des Centres Porsche, des partenaires de coopération ou des auxiliaires auxquels des données sont transférées sur la base de votre consentement pour le traitement d'une demande, l'exécution d'un contrat conclu avec vous ou la protection d'intérêts légitimes, par exemple Centres Porsche, banques de financement, sociétés d'information financière, prestataires de transport ou autres fournisseurs comparables. Le transfert des données s'effectue sur la base de l'article 6, alinéa 1, points a), b) et/ou f) du RGPD. Nous pouvons vous fournir sur demande une vue d'ensemble des destinataires externes.

5.5 Traitement de données dans des pays tiers

Pour pouvoir vous assister sur place, nous partageons alors des informations avec des prestataires de services locaux mandatés par nos soins. Selon le lieu de l'inci-

dent, il peut s'avérer nécessaire de transmettre les données également dans des pays situés hors de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Si les données doivent être transférées à des organismes dont le siège ou les sites de traitement de données ne sont pas situés dans un État membre de l'Union européenne ni dans un autre État contractant de l'accord sur l'Espace économique européen, nous nous assurons avant le transfert que, en dehors des dérogations pour des situations particulières autorisées par la loi, le destinataire offre un niveau de protection adéquat (attesté, par exemple, par une décision d'adéquation de la Commission européenne, par des garanties appropriées telles qu'une autocertification du destinataire au Bouclier de protection des données UE-États-Unis/ EU-US Privacy Shield ou par des clauses contractuelles types de l'Union européenne conclues avec le destinataire) ou que vous avez donné un consentement suffisamment explicite au transfert de données.

Nous pouvons vous fournir sur demande une vue d'ensemble des destinataires situés dans des pays tiers et une copie des règles concrètement convenues afin de garantir un niveau de protection des données adéquat. Reportez-vous pour ce faire aux indications figurant au point 5.1.

5.6 Prise de décision automatisée et profilage

Nous n'utilisons aucune prise de décision automatisée ni aucun profilage pour la gestion de nos relations commerciales.

5.7 Durée de conservation

Nous conservons vos données à caractère personnel pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire à la réalisation des finalités énoncées dans le présent document ou dans les documents contractuels généraux entre vous et nous ou, en cas de consentement, tant que vous n'avez pas retiré votre consentement.

En cas d'opposition de votre part, nous effaçons sans délai vos données à caractère personnel, à moins que leur traitement ultérieur ne soit autorisé en vertu de dispositions légales applicables. Nous effaçons également vos données à caractère personnel si nous y sommes tenus pour d'autres motifs légaux.

5.8 Droits de la personne concernée

En tant que personne concernée par le traitement des données, vous disposez de nombreux droits. En voici le détail:

Droit à l'information: vous avez le droit d'obtenir de notre part des renseignements sur les données à caractère personnel vous concernant en notre possession.

Droit de rectification et d'effacement: vous pouvez exiger que nous rectifions des données erronées et, si les conditions légales sont remplies, que nous effaçons vos données.

Limitation du traitement: vous pouvez exiger, si les conditions légales sont remplies, que nous limitions le traitement de vos données.

Portabilité des données: si vous nous avez fourni des données sur la base d'un contrat ou d'un consentement, vous pouvez exiger, si les conditions légales sont remplies, que nous vous transmettions les données fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine ou que nous les transmettions à un autre responsable.

Opposition au traitement des données sur la base juridique de l'«intérêt légitime»: vous avez le droit de vous opposer à tout moment à un traitement des données vous concernant pour des raisons tenant à votre situation particulière, dans la mesure où ce traitement est fondé sur notre intérêt légitime. Si vous exercez votre droit d'opposition, nous cesserons le traitement des données vous concernant, à moins que nous démontrions

qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour la poursuite du traitement, qui prévalent sur vos droits.

Opposition au traitement des données à des fins de prospection: nous traitons également vos données à caractère personnel à des fins de prospection sur la base juridique de l'«intérêt légitime». Vous avez le droit à tout moment de vous opposer à ce traitement.

Retrait du consentement: si vous avez donné votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez le retirer à tout moment avec effet à l'avenir. Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement de vos données avant ce retrait.

Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de surveillance: vous pouvez en outre introduire une réclamation auprès d'une autorité de surveillance si vous estimez que le traitement de vos données est contraire au droit applicable. Vous pouvez

vous adresser pour ce faire à l'autorité de protection des données dont relève votre lieu de résidence ou votre pays ou à l'autorité de protection des données à laquelle nous sommes soumis.

Nous contacter et exercer vos droits: vous pouvez en outre nous contacter gratuitement pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vos droits en tant que personne concernée et tout consentement donné. Pour exercer tous les droits susmentionnés, adressez-vous à contact@porsche.ch ou, par voie postale, à l'adresse indiquée au paragraphe 5.1. Merci de veiller à ce que nous puissions vous identifier clairement et sans ambiguïté.

Pour retirer votre consentement, vous pouvez également choisir la voie de contact que vous avez utilisée pour donner votre consentement.

5.9 Offres de tiers

En cas d'incident, le prestataire que nous avons mandaté, AXA Assistance GmbH, peut mettre à votre disposition un outil en ligne permettant la localisation du service de dépannage mandaté, de suivre le trajet du dépanneur et de connaître son heure d'arrivée. En cas d'utilisation de cette fonctionnalité optionnelle, les données personnelles suivantes, relatives à l'incident signalé, sont traitées dans le cadre de l'offre en ligne d'AXA Assistance:

- Numéro de dossier de l'assistance personnelle
- Nom et adresse de la société de dépannage mandatée
- Position actuelle

Veuillez noter que ces informations peuvent aussi permettre de déduire le lieu et les circonstances de l'incident.

Ce service et d'autres, proposés par d'autres prestataires, auxquels il est fait

référence dans le cadre de la garantie de mobilité Porsche Assistance, ont été et sont conçus et mis à disposition par des entités tierces. Nous n'exerçons aucun contrôle sur la conception, le contenu et le fonctionnement de ces prestations tierces. Nous déclinons expressément tout lien avec les contenus de toutes les offres de tiers. Si nécessaire, veuillez vous informer directement auprès des fournisseurs de ces offres tierces.

5.10 État

La version en vigueur de la présente déclaration de protection des données est la version en date du 25 mai 2018.



6. Contact

Chers clients,

Si vous souhaitez nous écrire personnellement,
envoyez votre courrier à l'adresse suivante:

Porsche Schweiz AG

Blegistrasse 7

6343 Rotkreuz, Suisse

Courriel: contact@porsche.ch

À noter

Porsche Assistance ne saurait être tenue responsable des sinistres causés par un prestataire qu'elle a mandaté. En cas de sinistre, adressez-vous directement au prestataire mandaté.

Les prestations de Porsche Assistance sont fournies par AXA Assistance GmbH et ses sociétés affiliées, mandatées par le groupe Porsche pour assurer le suivi opérationnel ou, si nécessaire, par le sous-traitant réalisant sur place les interventions.

Garantie de mobilité Porsche Assistance. Une assistance rapide, où et quand vous en avez besoin.* Sur un simple appel. 24 h/24 – 7 j/7. Dans toute l'Europe.*

**Numéro d'appel d'urgence
24 h/24**

**Depuis la Suisse:
0800 724 911**

**Depuis l'étranger:
+ 41 800 724 911**

Ou activez, le cas échéant, l'appel panne Porsche Connect (menu PCM: PHONE > KEYPAD)

* Détail des zones géographiques couvertes au point 2.4.

Porsche, l'écusson Porsche, 911, Carrera, Boxster, Cayman, Cayenne, Panamera, Macan ainsi que d'autres noms d'équipements mentionnés dans la présente documentation sont des marques déposées par la société Dr. Ing. h.c. F. Porsche AG.

Sous réserve de toute erreur, omission ou modification.

Dr. Ing. h.c. F. Porsche AG
Porscheplatz 1
70435 Stuttgart
Germany
www.porsche.com

© Dr. Ing. h.c. F. Porsche AG, 2020
Édition: 07/2020
Printed in Switzerland